Image not found or type unknown

Indemnités de licenciement suite inaptitude

Par **Kazan12**, le **25/07/2023** à **14:21**

Bonjour,

Oui j'ai eu un entretien avec ma RH le 13 juillet, je lui ai fait parT de mes difficultés physiques à exécuter les tâches demandées.

J'ai renoncé à faire une rupture de la période probatoire.

Ma RH a contacté aujourd'hui par mail la médecine du travail pour les informer de son inquiétude de mon état de santé.

Apparemment le médecin du travail que je vois le 31 juillet va me mettre en inaptitude pour tout poste dans mon entreprise. Je vais être très certainement licencié du fait de l'impossibilité de mon employeur de me reclasser.

Ma question est de savoir si je vais bénéficier lors de mon licenciement des indemnités X2 suite à mon AT de mon poste précédent (j'ai 33 ans d'ancienneté dans mon entreprise) je vous avoue que je m'inquiète quant au montant de mes indemnités.

L'inaptitude sera faite sur tous les postes du coup je ne sais pas si l'inaptitude va être rattachée sur mon AT. J'ai été en arrêt pour AT pendant 28 mois.

Merci de votre réponse

Par **Marck.ESP**, le **25/07/2023** à **16:36**

Bonjour

[quote]
je ne sais pas si l'inaptitude va être rattachée sur mon AT. J'ai été en arrêt pour AT pendant 28 mois.

[/quote]
Si votre inaptitude fait suite à un AT il faudrait qu'elle n'ait pas la même cause, pour ne pas être rattachée...je ne saisi pas vraiment le sens de cette question.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés